

SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR
REUNION PLENIERE
Vendredi 5 avril 2013

Présents

M. DALLENNES - Sous-préfet de Bayonne
M. JACOB - Sous-préfet de Dax
M. DAUBAGNA - Adjoint à l'environnement, Mairie Anglet et Président du SPPPI
Mme ESPIAUBE - Maire Boucau, Vice-présidente Agglomération Côte Basque Adour, Présidente de la Commission Environnement
M. BERGE - Conseiller Régionale, Président Commission Infrastructures, Conseil Régional d'Aquitaine
M. PERRET - Adjoint à l'environnement, Mairie de Tarnos
Mme BIRLES - Elue, Commune de Tarnos
M. CLAUDE - Directeur Aménagement Patrimoine, Mairie de Tarnos
M. AGOSTINI - Chef du service Développement et Exploitation du Port de Bayonne/Conseil Régional d'Aquitaine
Mme VALLES - Service Environnement, Mairie Tarnos
Mme COURREGES - Responsable du service Environnement et Développement durable, Mairie Anglet
M. CURUTCHET - Responsable Service Hygiène et Sécurité, Ville de Bayonne
M. CELOTTO - Service Hygiène et Sécurité, Ville de Bayonne
M. BRESSON - Directeur Général Administration, Agglomération Côte Basque Adour
M. LEMOIGNO - Chargé de mission Environnement, Agglomération Côte Basque Adour
Mme BAREILLE - Chargé de mission Etude Adour aval, Agglomération Côte Basque Adour
M. CARRERE - Service Urbanisme, Communauté de Communes du Seignanx
M. FARGUES - Santé-Environnement, ARS DT64
M. STRULLU - Elu en charge des Ports, Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque
M. MARTY - Directeur Port et équipements, Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque
M. LAJUSTICIA - Chargé de mission Qualité Sécurité Environnement, Port de Bayonne/Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque (CCIBPB)
M. RAYNAUD - Directeur technique, SYDEC
M. PAGANI - Commandant du Port, Capitainerie
M. ETIENNE - Responsable Santé, Sécurité et Environnement, TURBOMECA
M. de VILLELE - Ingénieur Industrie, TIMAC AGRO
Mme HEUTY - Responsable Relations extérieur/intérieur, TIMAC AGRO
M. DRONEAU - Directeur, SOTRAMAB
M. TERRASSE - Directeur QSE, CELSA France
M. DUMUR - Correspondant HSMRE, AIR LIQUIDE France Industrie
M. PARRENO - Directeur Général, MAISICA
M. BOULAIGUE - DREAL Aquitaine UT64
M. LABELLE - DREAL Aquitaine UT40
M. DUBERT - Responsable Antenne Bayonne, DREAL Aquitaine UT64
M. JUNCA LAPLACE - Adjoint au Chef de Groupement, SDIS64
M. DUPIN - Chef Unité Police de l'Eau Pays Basque
M. BOTELLA - Président, Association des Habitants du quartier St Bernard
M. DUFFAU - Représentante, SEPANSO64
M. DEYRIS - CADE
Mme AUDELARD - CADE
M. BOCCARDO - CADE et IDEAL
M. VIGE - Président, ZIPADOUR
M. BERTHET - Administrateur, ADALA
M. ARDIACO - Administrateur, ADALA
M. PICHON - Responsable régional, Surfrider Foundation Europe
M. NAMELOU - Surfrider Foundation Europe
M. SECRET - Riverain de l'Adour
Mme BEDERE - ECOSCOPE, Logistique et Animation des travaux du SPPPI

Excusés

M. UTHURRY - Conseil Régional d'Aquitaine

Mme ARAGON - Conseillère générale, Conseil Général des Pyrénées Atlantiques
Mme SARRADE - Chargée de Mission, Conseil Général des Pyrénées Atlantiques
M. CAUSSE - Elu, Ville de Bayonne
M. CASTERAN - Directeur, Préfecture des Landes
Jacques CHOPIN, ARS 40
Bernard GUILLEMOTONIA, DDTM40
Lionel CAZASSUS, SDIS 40
Olivier AZARETE, Pêcheurs

Ouverture de la séance

Georges DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire de l'Adour
Ordre du jour de la réunion
Présentation en ligne - Présentation Réunion

Pour cette première plénière de 2013, nous avons spécifiquement sollicité les services compétents de l'Etat, de la Région, et du SYDEC notamment, pour dresser un état de la connaissance des réseaux et des rejets sur l'Estuaire de l'Adour. En effet, nous soulevons depuis plusieurs années déjà, cette problématique sans avoir obtenu de réponse claire et précise. Cet état de la connaissance devrait nous permettre de révéler d'éventuels manques et de pouvoir définir, s'il y en a, des actions à entreprendre pour pallier à ces manques.

Nous ferons également un point sur le dossier TIMAC AGRO et nous aurons une présentation du bilan des rejets de CELSA France.

Pour des raisons de disponibilité de certains participants, je demanderais à TIMAC AGRO d'intervenir en premier.

- Dossier TIMAC AGRO : avancement des études et travaux à venir.
 - Courrier de l'institut de veille sanitaire concernant une étude épidémiologique de la population soumise aux pollutions de FERTILADOUR
- Bilan des rejets de CELSA France.
- Connaissance des exutoires de la zone industrialo-portuaire :
 - Les responsabilités en matière de réseaux,
 - La localisation des réseaux et de leurs émissaires,
 - La qualité des rejets à l'Adour,
 - Les actions à entreprendre pour améliorer la connaissance.
- Questions diverses
 - Réponse du CG40
 - Courrier CCI Bayonne - financement étude de zone

Hubert de VILLELE - TIMAC AGRO
Ancien Site FERTILADOUR Boucau
Avancement des études et travaux à venir

Les principaux éléments de la présentation sont repris ci-après.

➤ Situation par rapport au prévisionnel de l'année 2012 :

1^{er} trimestre

- Remise en sécurité du site, révision des clôtures, fermeture des bâtiments, mise au propre des espaces extérieurs, coupure des réseaux gaz et eau, gardiennage 3 fois par jour. **Le site continue à être suivi sur ces différents aspects; de très nombreuses intrusions sur le site malgré les rondes et la fermeture du site et des bâtiments.**
- Sortie des derniers stocks de matières premières et de ferrailles issues de la démolition des installations industrielles. **Ces opérations sont terminées.**

2^{ème} trimestre

- Suivi des piézomètres, les résultats ne sont pas officiels mais il n'y a pas d'éléments notables par rapport aux analyses antérieures. **Les résultats ont été transmis à la DREAL en juillet 2012.**
- Travail sur 3 points présentant un marquage radioactif à traiter : guide d'assainissement en cours de validation avec DREAL préalable à la démolition. **Le guide d'assainissement a été établi et des ajustements réalisés. Il a été transmis à la DREAL en juin et l'accord de la DREAL a été reçu début juillet.**
- Consultation de BE spécialisés pour l'étude générale selon recommandations ASN et guide méthodologique. **La consultation pour l'étude générale a démarré.**
- Rédaction des cahiers des charges et appels d'offre pour la démolition des bâtiments. Conservation et entretien prévu du bâtiment situé le plus au Sud. **Le cahier des charges a été établi et les appels d'offres pour la démolition sont en cours.**
- Démolition ne touche pas les aires bitumées et bétonnées. Les bâtiments anciens seront démolis pour le moment.

3^{ème} trimestre

- Traitement des 3 points chauds avec stockage des matériaux excavés avant prise en charge par les filières agréées. **Le traitement de 4 points chauds a été fait en septembre avec un stockage temporaire sur place. Le rapport d'intervention a été transmis à la DREAL mi-novembre.**
- Demande d'autorisation de démolir les bâtiments auprès de la Préfecture. Lancement de chantier par le dossier « Amiante ».

4^{ème} trimestre

- Démolition des bâtiments. Evacuation des matériaux. **La demande d'autorisation de démolir a été déposée à la Préfecture fin novembre.**
- Mise au point du dossier de prise en charge des matériaux issus du traitement des points chauds.
- Suivi piézométrique.
- Etude générale.

➤ Calendrier prévisionnel des travaux - Année 2013 :

1^{er} trimestre

Début janvier : suivi piézométrique; transmission DREAL des résultats: pas de variations significatives.
 Autorisation de démolir reçue.
 Finalisation et choix du prestataire pour démolition.

2ème trimestre

Dossier de prise en charge des matériaux marqués radioactivement engagé.
Mise en place du chantier démolition et début démolition.
Validation par DREAL et ASN du cahier des charges de l'étude générale.

3ème trimestre

Fin de démolition.
Début étude générale.

4ème trimestre

Etude générale / rapport fin 2013 - début 2014.

Questions-Réponses

Mme ESPIAUBE, Mairie BOUCAU et ACBA

La Municipalité de Boucau organise une réunion publique le 17 avril à 18h30 salle Paul Vaillant Couturier avec l'entreprise.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Souligne qu'il s'attendait à une présentation avec un support projeté pour expliquer de visu l'avancement des travaux.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Exprime la préoccupation de la population riveraine à l'égard de réalisations de travaux sans information préalable comme durant la déconstruction du broyeur de monazite en 2008. La démolition annoncée ici des bâtiments délabrés est attendue par la population riveraine qui les subie quotidiennement comme paysage dégradé.

L'évolution des radioéléments dans le sol et leur transformation en radon est-elle contrôlée ?

M. de VILLELE, TIMAC AGRO

Concernant le premier point, la réunion prévue par la Mairie répondra aux demandes d'information des riverains.

Concernant la démolition, le cahier des charges a été validé par la DREAL.

Concernant la radioactivité, cet aspect sera traité dans l'étude globale prévue au 2^{ème} semestre.

M. BOCCARDO, IDEAL

Quel est le devenir de FERTILADOUR en fonction du rapport de l'ASN en termes de décaissage des terrains ?

M. de VILLELE, TIMAC AGRO

L'étape suivante qui correspond à l'étude globale permettra de traiter des niveaux de dépollution, notamment la présence d'éléments radioactifs dans le sol.

M. BOCCARDO, IDEAL

La présence d'éléments radioactifs a déjà été démontrée.

M. BOULAIGUE, DREAL AQUITAINE

L'avis de l'ASN pointe l'insuffisance de la connaissance de l'état radiologique des sols.

La question du radon est abordée dans son impact sur les bâtiments à construire.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

Les collectivités publiques garantissent la transparence sur ce dossier. La réunion publique de Boucau est la 4^{ème} présentation par l'entreprise de l'avancement du dossier.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Hier en Conseil Stratégique Portuaire, il a été demandé s'il existe des mesures de radioactivité qui permettent d'envisager de garder le bâtiment le plus récent ou si c'est l'étude globale qui doit en étudier la possibilité.

M. de VILLELE, TIMAC AGRO

Les études réalisées ont montré qu'il n'y a pas de problème sur ce bâtiment. Les résultats ont été transmis à l'administration.

M. DUBERT, DREAL AQUITAINE

Ces éléments ont été transmis dans la phase de préparation des travaux de démolition notamment un bilan radiologique de ce bâtiment qui ne présente pas de particularité. Il n'y a pas eu de mesure de l'ASN sur ces bâtiments.

M. de VILLELE, TIMAC AGRO

Le compte-rendu des travaux a été examiné par l'ASN.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Le SPPPI pourra-t-il avoir accès aux éléments de l'étude globale ?

M. BOCCARDO, IDEAL

Les points chauds ont été situés sur les terrains. Quelles sont les mesures qui seront prises pour les traiter ?

M. DUBERT, DREAL AQUITAINE

Les points chauds ont déjà été traités au cours de la phase d'assainissement. Il reste des travaux à mener pour les terrains dans la phase à venir.

M. BOULAIGUE, DREAL AQUITAINE

L'objectif de l'assainissement des terrains était de permettre de mettre en œuvre les travaux de démolition dans des conditions normales. Cependant les terrains conservent une pollution radiologique qu'il faut mieux connaître pour la traiter.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Le SPPPI pourra-t-il être informé des mesures prises dans le cahier des charges de l'étude globale afin d'en informer les citoyens et de rétablir la confiance ?

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

Cette demande ne pose pas de difficulté.

M. VIGE, ZIPADOUR

Est-il envisagé de faire à nouveau appel à l'ACRO pour les études à venir ?

M. de VILLELE, TIMAC AGRO

Pas au niveau de l'entreprise.

M. BOULAIGUE, DREAL AQUITAINE

C'est l'ASN qui fait référence dans ce type d'étude.

M. VIGE, ZIPADOUR

Ce pourrait être un élément pour la restauration de la confiance.

M. BERGE, Conseil Régional d'Aquitaine

Souligne la qualité du dialogue au sein du SPPPI et sur la transparence dans ce dossier notamment l'accès du SPPPI au cahier des charges de l'étude globale à venir.

L'étude de l'ACRO a été diligentée suite à une demande de la Région Aquitaine et a ensuite entraîné l'avis de l'ASN qui est l'autorité légitime.

Une fois les bâtiments démolis on pourra disposer de nouvelles données sur l'état des dalles notamment que l'on ne peut pas obtenir à ce stade.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Le point 7 du rapport de l'ASN précise que :

« ...la mise en place de mesures dosimétriques en limite de site devra être étudiée...le public devra être informé des démarches d'évaluation des risques conduites sur le site... »

L'Etat doit pouvoir exposer de manière accessible aux citoyens ce que sont les risques radiologiques notamment le problème de l'exposition aux faibles doses.

Jean-Yves DEYRIS - CADE

Etude épidémiologique de la population soumise aux pollutions de FERTILADOUR

Intervenant au nom du CADE : Jean Yves Deyris, président du « Comité de soutien aux victimes de fertiladour », adhérent au CADE

Objet : La note de synthèse sur l'évaluation d'une demande d'étude épidémiologique dans le cadre de la pollution du site industriel AGRIVA/FERTILADOUR - Boucau

Bref rappel de la demande du « Comité de soutien aux victimes de Fertiladour » adressée à l'INVS :

Il me paraît nécessaire de vous faire un bref rappel des raisons qui ont conduit l'INVS-ARS à réaliser l'étude qui conduit à cette note de synthèse. En effet certains d'entre nous, membres du SPPPI, ont coopéré directement ou indirectement au travail réalisé par l'INVS.

Je ne reviendrai pas sur la période de 1997 à 2011 car nous avons eu l'occasion d'en parler et d'en débattre dans notre assemblée. J'irai directement à ce qui nous intéresse ici : la période qui s'écoule entre la création du Comité de soutien, sa demande auprès de l'INVS et la réception de la note de synthèse de l'INVS.

2011

C'est l'année de la création du Comité de soutien aux victimes de Fertiladour. Celui-engage deux actions : Il propose la signature du manifeste « Pour une exigence de vérité sur Fertiladour » ; celle-ci reçoit 1.500 signatures de citoyens, élus et associations

Il poursuit ses investigations auprès des anciens salariés, réalise plusieurs études documentaires sur la radioprotection des salariés et recherche des informations officielles auprès des différentes administrations, notamment les rapports d'inspections de la DREAL, de la DIRECCTE et de la DDASS, les relevés de dosimètre auprès de l'INRS, des statistiques médicales auprès de la CARSAT. Seuls l'INRS et la CARSAT nous répondent en nous informant des réglementations qui en interdisent la communication.

Devant l'échec de ses démarches, le Comité s'adresse à l'INVS le 18 octobre 2011 cherchant des organismes dont la compétence permet de rechercher et de disposer de toutes les autorisations pour accéder aux sources d'information et de les traiter utilement.

La responsable des études épidémiologiques de l'INVS nous indique que, début novembre elle va travailler à une "Vérification de signalement", c'est à dire rechercher les infos auprès de la DDASS, la DIRECCTE, la CARSAT et la DREAL afin de vérifier s'il y a suffisamment d'éléments pour lancer une étude épidémiologique.

La même année notre demande d'étude épidémiologique est soutenue et relayée par :

- Le Conseil régional d'Aquitaine dans sa motion (votée à l'unanimité) du 19 décembre 2011 dans laquelle il précise
 - o « (qu'il)Attend de la part des services de l'Etat et des industriels concernés une transparence de l'information exemplaire ; »

- « (qu'il) Invite l'Etat, compétent en matière de santé publique, à diligenter rapidement une étude épidémiologique, en saisissant par exemple l'Institut National de Veille Sanitaire, afin de mesurer l'impact de l'activité du site Agriva-Fertiladour. »
- Des associations de défense de l'environnement, notamment le CADE et la SEPANSO
- Le Conseiller général de Bayonne nord qui fait appel à l'autorité du Sous-préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Les Maires de Boucau et Tarnos et leurs Conseillers municipaux.

2012

Le 24 juillet 2012 l'INVS nous informe que leur travail de « vérification de signalement » avance et que la principale difficulté vient du fait que l'échantillon dont il dispose est trop faible (moins de 60 salariés répertoriés).

En réponse le Comité fait valoir que les informations qu'il a recueillies auprès d'anciens salariés nous donnent un effectif bien supérieur à 60. Il faut savoir qu'à ce jour, nous avons dressé, pour la période 1970 à 1990, un inventaire de 135 personnes, sans compter les intérimaires réguliers et irréguliers (salariés de l'entreprise Lartigue) ni le personnel des sous-traitants.

2013

Le 14 mars dernier le Comité reçoit « La note de synthèse sur l'évaluation d'une demande d'étude épidémiologique dans le cadre de la pollution du site industriel AGRIVA/FERTILADOUR - Boucau »

Le Comité relève certains points de la note de synthèse et informe l'INVS qu'il dispose d'informations qui viennent en contradiction apparente avec certaines assertions de la note.

L'INVS, nous réponds : « Comme vous devez le savoir la réunion S3Pi du 5/04 abordera entre autre le dossier Agriva en présence de la dt-64 ARS.

Nous n'assisterons pas à cette réunion. Néanmoins il pourra tout à fait être envisagé d'organiser une réunion avec vous après cette date pour présenter nos résultats et discuter les points importants que vous évoquez dans votre mail.

En conclusion,

Avant de prendre connaissance de la note de l'INVS, au nom du CADE et du Comité de soutien aux victimes de Fertiladour, je tiens à rappeler à l'assemblée présente que les résultats des dernières études de l'ACRO et de l'ASN ont permis de vérifier le bien-fondé des alertes citoyennes des associations, en particulier sur la réalité de la contamination du site.

Cependant, nous soutenons que l'aspect humain de ce dossier n'est toujours pas pris en compte.

C'est pourquoi nous demandons que les investigations sur les contaminations des anciens salariés et des riverains soient poursuivies et soient rendues publiques.

Nous apprécions les recommandations de l'INVS et demandons qu'elles soient suivies d'effet. Mais au-delà que ce que nous apporte l'INVS, beaucoup d'informations restent dans l'ombre.

C'est pourquoi nous demandons à nouveau que tous les rapports d'inspection de la DREAL et de la DIRRECTE soient rendus publics. Nous demandons que l'INRS dresse l'état statistique des relevés de dosimétrie, que la CARSAT dresse celui des maladies dont sont atteints ou ont été atteints avant leur décès les salariés permanents et intérimaires de Reno, Interfertil, Fertiladour et Agriva ayant travaillé sur le site de Boucau durant toutes les années de leur activité.

Les anciens salariés et leur famille méritent de disposer de toute la vérité. Nous les soutiendrons jusqu'à ce que la vérité soit enfin dévoilée.

La note de l'INVS

Note de synthèse sur l'évaluation d'une demande d'étude épidémiologique dans le cadre de la pollution du site industriel Agriva/Fertiladour, Ville de Boucau, Département des Pyrénées-Atlantiques, Novembre 2012.

Personne en charge du dossier : Christine Castor, Institut de veille sanitaire (InVS), Département de coordination des alertes et des régions (Dcar), Cellule de l'InVS en région (Cire Aquitaine), Bordeaux

Ont contribué des représentants du Groupe d'alerte en santé en travail (Gast) en région Aquitaine (Consultation de pathologie professionnelle du CHU de Bordeaux, Inspection médicale du travail de la Direccte, Département santé de travail de l'InVS) et du Département santé environnement de l'InVS.

Contexte

Fin 2011, l' « Association des victimes de Fertiladour », inquiète de la survenue de plusieurs cas de silicose, cancers et décès chez les anciens travailleurs de l'entreprise Agriva/Fertiladour, a sollicité l'Agence régionale de santé (ARS) d'Aquitaine et la cellule de l'InVS à Bordeaux (Cire Aquitaine) pour la mise en place d'une étude épidémiologique. Cette demande d'étude a été suivie par le Conseil régional et par des associations de protection de l'environnement. Elle a aussi été relayée par le Conseiller général local en 2010 à de la sous-préfecture des Pyrénées-Atlantiques. L'objet de cette demande était de mesurer l'impact sanitaire passé et présent de l'entreprise sur les travailleurs et les riverains.

L'entreprise Agriva/Fertiladour est un site industriel situé à proximité du port de Bayonne, sur la commune de Boucau, dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Son activité principale, pendant plusieurs décennies, était la fabrication d'engrais. L'entreprise a également broyé des minerais dont la monazite qui présente la particularité de contenir du thorium et de l'uranium, substances naturellement radioactives. Cette situation n'est pas unique en France où d'autres sites ont également été le lieu de manipulations de monazite, tel que le site du groupe Rhône-Poulenc situé à La Rochelle. Sur la base des informations disponibles, le site, dont l'exploitation est aujourd'hui abandonnée (procédure de cessation d'activité depuis 2009), a émis d'importantes quantités de poussières dans son environnement. L'exposition potentielle des employés de l'usine à la radioactivité a soulevé des inquiétudes dès 1996 et a conduit, sur la base d'une première étude réalisée par le bureau d'études Antéa en 1997 à la mise en place de mesures de réduction de l'exposition par l'entreprise en 2000 (curetage, confinement des pollutions résiduelles sur le sol). Ce site présente un certain nombre d'enjeux économiques et politiques, le Conseil régional souhaitant acquérir le terrain dans le cadre du développement industriel du port de Bayonne. A cette fin, il a fait réaliser une étude en 2010 par le bureau d'études Acro pour évaluer la pollution résiduelle du site.

Objectif et méthode

L'objectif est d'évaluer la pertinence et la faisabilité de la mise en place d'une étude épidémiologique.

La Cire a sollicité l'expertise du Groupe alerte santé travail (Gast) en Aquitaine couplée à celle du Département santé environnement (DSE) de l'InVS étant donnée l'exposition potentielle de la population riveraine du site. Les éléments disponibles sur les niveaux d'exposition à la monazite et autres substances utilisées des travailleurs du site et des populations vivant à proximité ont été recherchés. Cet état des lieux a été complété par une recherche bibliographique sur les effets sanitaires de la monazite et des autres polluants identifiés dans les rapports d'étude concernant le site. Dans le cadre de la médecine du travail, l'inspection médicale du travail (la Direccte) et le médecin du travail concerné ont pu recueillir des informations sur la cohorte des personnes ayant travaillé sur le site (nombre, durée d'emploi, décès, personnes ayant fait l'objet d'une déclaration en maladie professionnelle).

Caractérisation des expositions et des risques sanitaires

Les rapports d'étude disponibles ont mis en évidence des pollutions radiologiques importantes du site. Malgré les différentes mesures de dépollution et de confinement mises en place, il persiste à ce jour des zones contaminées appelées points « chauds » (débits de dose à 1 mètre du sol supérieurs à 0,5 $\mu\text{Sv/h}$). Une exposition passée des travailleurs à la radioactivité, via les poussières de monazite et autres minerais, même si elle n'a pu être estimée précisément, est fortement vraisemblable d'autant plus que les mesures de protection ne semblent pas avoir été toujours effectives. En ce qui concerne l'environnement autour du site, il a été documenté des émissions de poussières par le passé ; toutefois, la description et la quantification de ces émissions demeure imprécise, et la caractérisation des expositions actuelles des riverains du site à la radioactivité nécessiterait la mise en œuvre d'une campagne de mesures spécifiques.

Les effets de la monazite sur la santé sont liés aux propriétés radioactives (émission de rayonnements ionisants) et chimiques de ce minerai contenant du Thorium 232 et de l'Uranium 238 et 235. Dans les études épidémiologiques, les effets de l'uranium ont été étudiés principalement chez les travailleurs de la filière de l'uranium, plus particulièrement chez ceux qui traitent directement le minerai. Ces études ont mis en évidence un sur-risque de mortalité par cancer du poumon, du larynx et des tissus lympho-hématopoïétiques. Au niveau de la classification du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), le thorium 232 et ses produits de désintégration sont classés agents cancérigènes certains (groupe 1) pour les cancers du foie, des voies biliaires et de la vésicule biliaire ainsi que pour les leucémies et les lymphomes. Ils sont classés agents cancérigènes avec des preuves limitées (groupe 2A ou 2B) pour le cancer de la prostate. Plusieurs études portant sur les conséquences de la prise d'une solution médicale de Thorotrast (contenant 20 à 25 % de thorium) par voie intraveineuse ont mis en évidence une augmentation du risque de cancers du foie ou de leucémie. En revanche, peu de littérature concerne les effets des expositions chroniques à ce radio-élément. Quelques études ont mis en évidence une augmentation des cancers du pancréas, du poumon ou des cancers de tous types chez des travailleurs manipulant de thorium, mais l'absence de prise en compte adéquate de certains facteurs de confusion rend les résultats difficilement interprétables.

Pertinence et faisabilité d'une étude épidémiologique

- Auprès des travailleurs : La mise en place d'une étude épidémiologique auprès des anciens travailleurs du site n'apparaît pas pertinente. En effet, l'analyse porterait sur une population d'effectif faible (moins de 60 individus), ce qui entraînerait un manque de puissance empêchant toute conclusion quant à l'existence éventuelle d'un sur-risque de survenue d'une maladie parmi les travailleurs exposés ;
- En population générale : L'évaluation des expositions aux radioéléments issus de la monazite au sein de la population riveraine du site est pour l'heure difficilement envisageable du fait de l'absence de données de mesure sur les niveaux d'exposition passés et actuels. Sous réserve de la disponibilité de données de mesures permettant d'évaluer l'exposition radiologique actuelle des riverains, et de reconstituer leurs expositions passées avec un degré suffisant de précision, la mise en place d'une étude écologique de mortalité similaire dans sa démarche à celle réalisée autour de l'usine Orflam-Plast à Pargny-sur-Saulx (Marne) pourrait être envisagée sur la commune de Boucau et d'autres communes limitrophes. Toutefois, ce type d'étude présente des limites méthodologiques majeures, fondé notamment sur l'analyse de données agrégées, à l'échelle de la commune par exemple. Par conséquent, les données individuelles sur les facteurs de risque reconnus comme fortement associés aux maladies étudiées ne sont pas prises en compte dans l'analyse. Dans tous les cas, les éventuelles différences de mortalité observées dans ce type d'étude ne peuvent être attribuées aux facteurs environnementaux considérés, sans investigation complémentaire. Au final, ce type d'étude n'apporte fréquemment pas de réponse adaptée aux interrogations soulevées localement a fortiori si les expositions sont peu élevées et donc potentiellement génératrices de risques faibles.

Conclusion et propositions

Les rapports des bureaux d'étude disponibles ont mis en évidence que les activités industrielles du site ont notamment entraîné une exposition radiologique des travailleurs par le passé, ainsi qu'une pollution du site et probablement de ses alentours par des radioéléments. Cependant, sur la base des informations disponibles, la nature et le niveau de ces expositions restant imprécis (notamment pour les contaminations à l'extérieur du site), il n'est pas possible d'évaluer leur impact sanitaire.

En conséquence, les propositions sont les suivantes :

- Ne pas réaliser d'étude épidémiologique auprès des travailleurs et des riverains, celle-ci ne permettrait pas de mettre en évidence de lien de causalité éventuel entre la survenue de maladies et l'exposition à la monazite ;
- Suivre les recommandations de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), qui, dans son avis d'octobre 2011, préconise de limiter autant que possible les pollutions radioactives du site, de préciser les scénarios d'usage futur du site et d'améliorer la connaissance de l'état radiologique du site, notamment la contamination des sols en profondeur ;

- Entreprendre une campagne de mesures de la radioactivité autour du site pour caractériser les expositions des populations riveraines, selon un protocole de mesures normalisé ; à cette fin, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) pourra se rapprocher de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), de l'ASN et l'InVS ;
- Élargir le suivi médical post-exposition (SPP) à la silice aux travailleurs retraités. Le suivi mis en œuvre depuis 1999 ne concerne en effet que les travailleurs encore en activité et ayant exercé sur ce site. Il est mis en œuvre par les médecins du travail en collaboration avec le service de pneumologie du CH de Bayonne et ne concerne actuellement que 11 salariés ;
- Et inviter les travailleurs retraités et encore en activité ayant exercé sur le site à se rapprocher de leur ancien employeur pour obtenir la fiche d'exposition attestant de leur activité professionnelle les ayant exposés aux rayonnements ionisants. En effet, les travailleurs ayant été exposés à la monazite, via ses caractéristiques radiologiques et chimiques, entrent dans le cadre de l'arrêté du 6 décembre 2011 fixant le modèle type d'attestation d'exposition et les modalités d'examen dans le cadre du SPP des salariés ayant été exposés à des agents ou procédés cancérogènes.

M. FARGUES, ARS 64

La CIRE a piloté ce dossier avec L'INVS en faisant travailler le groupe d'Alerte en Santé au Travail, d'Aquitaine (responsables de la consultation pathologie professionnelle du CHU de Bordeaux, inspection du travail de la DIRECCTE, département Santé Travail de l'INVS, département Santé Environnement de l'INVS), ensemble de professionnels qui a travaillé sur cette problématique.

Il faut noter qu'il est difficile de faire la différence entre les pathologies causées par la monazite et par la silicose.

En revanche, il est proposé d'avoir des mesures dans l'environnement des retombées autour du site.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Est-ce qu'une étude des soles est prévue dans l'étude générale ?

M. de VILLELE, TIMAC AGRO

L'étude des milieux est prévue.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Ce point chaud de FERTILADOUR devra être traité dans l'étude de zone.

M. DEYRIS, CADE

L'INVS propose une réunion avec le comité de soutien. Il me semble utile que soient présentes les administrations pour pouvoir comparer les référentiels qui ont été utilisés et expliquer les différences entre les informations produites.

Les relevés dosimétriques devraient être accessibles.

M. de VILLELE, TIMAC AGRO

Nous ne disposons pas des relevés qui doivent être individuel et en la possession des médecins du travail.

M. DEYRIS, CADE

Selon l'exposition des salariés, groupe A et B, vous devez posséder ces éléments.
Etes-vous en mesure de répondre à la dernière préconisation de l'INVS.

M. de VILLELE, TIMAC AGRO

Il n'y a aucun problème sur les deux préconisations de l'INVS.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Qui animera cette rencontre.

M. DALLENNES, Sous-préfet de Bayonne

L'Etat peut en prendre l'initiative et inviter l'INVS et l'ensemble des partenaires concernés.

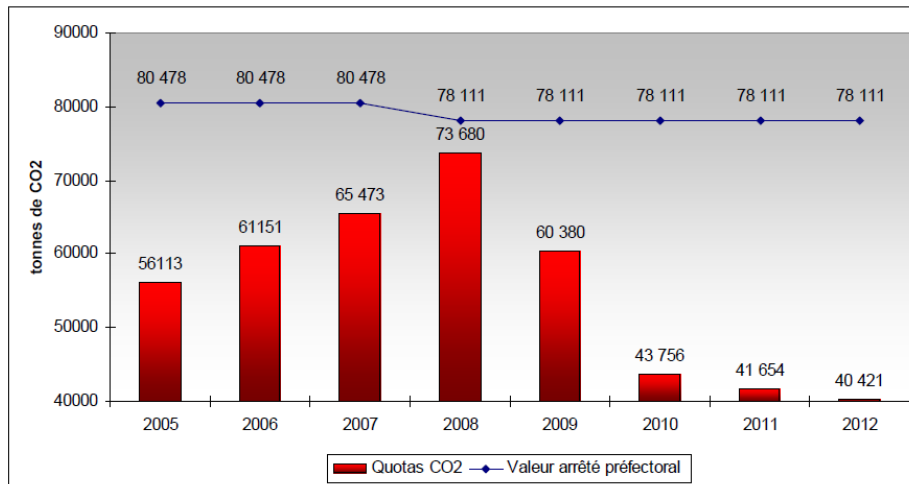
Christophe TERRASSE, Directeur QSE de CELSA France
Bilan des rejets de CELSA France
Présentation en ligne

Information

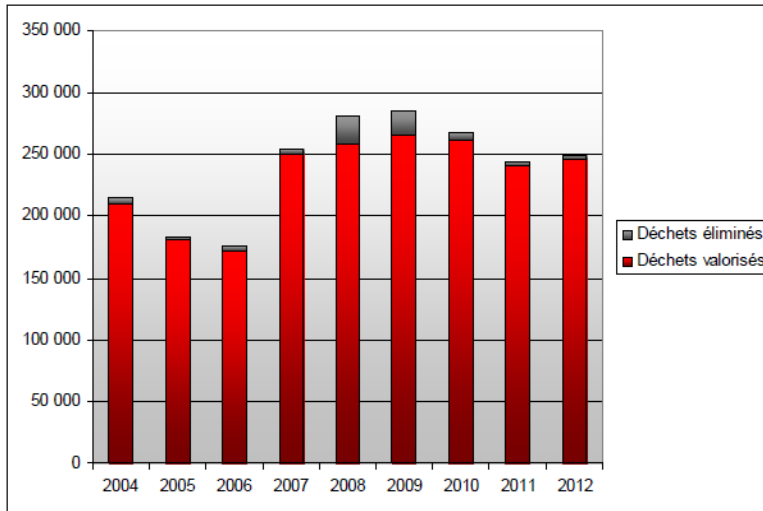
Suite à un incendie, jeudi 14 mars, les activités ont été interrompues et reprendront entre le 17 et le 20 avril.



Emissions CO₂

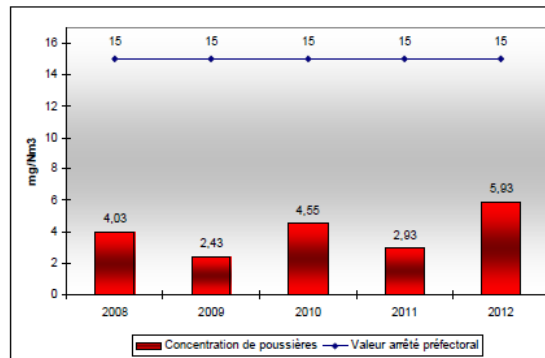


Déchets



98.8% d'entre eux sont valorisés dans des filières agréées parmi lesquels on trouve essentiellement les laitiers d'aciérie, les poussières, les réfractaires et la calamine.

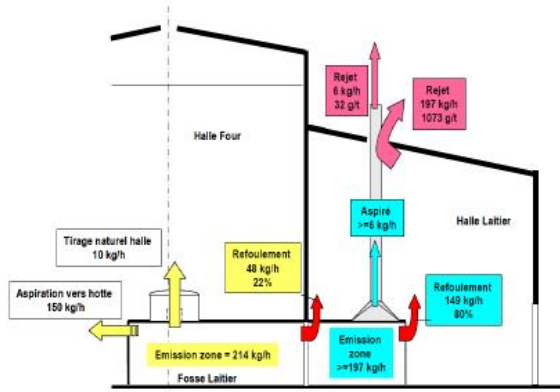
Rejets émissions canalisées FOUR



		janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Concentration en mg/Nm3 2012
ND* = Non détecté														
Poussières PST (mg/Nm3)	15		1,1		6,90				11,90			3,8		5,93
Dioxines	1 g/an						0,19							0,19
Debit (Nm3/h)			1 362 168,00		1 387 870				1 201 139,00			1 616 542,00		1 381 928,75
Hg	50 microg/Nm3		64,00		4,00				3,00			13,00		21,0
Cd	50 microg/Nm3		2,60		8,60				3,20			2,44		4,2
Pb	50 microg/Nm3		0,80		5,79				5,94			0,52		3,2
As+Se+Te	1000 microg/Nm3		1,00		5,90				17,62			8,37		8,4
Pb	1000 microg/Nm3		66,00		233,10				47,67			105,83		113,1
Sb+Cr+Co+Cu+Mn+Sn+Ni+V+Zn	5000 microg/Nm3		707,00		3 445,30				2 951,54			1 204,81		2 077,2
COV non méthaniques	110 mg/Nm3		900,00		1 600,00				1 400,00			En attente		1 255,7
NOx			25 600,00		15 400,00				16 000,00			En attente		19 000,0

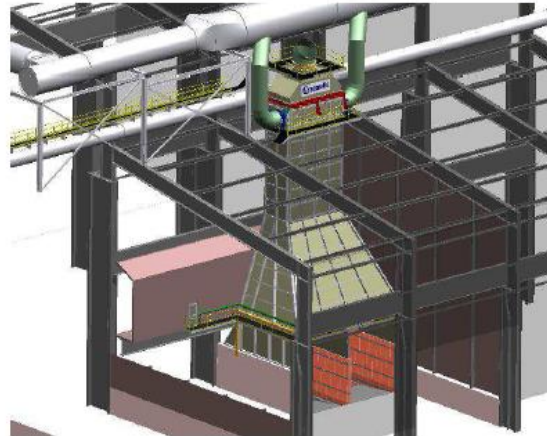
Rejets émissions atelier laitiers

Avant



Après

Extraction de poussières par le suystèmes d'aspiration principale
Extraction de la vapeur d'eau avec un ventilateur



Rejets émissions atelier laitiers

		janv-12	févr-12	mars-12	avr-12	mai-12	juin-12	juil-12	août-12	sept-12	oct-12	nov-12	déc-12	Concentration en mg/Nm3 2012
ND* - Non détecté	Valeur arrêtée en mg/Nm3													
Poussières PST (mg/Nm3)			48,3			11.400			232.400			178.300		117,60
Débit			211.463,00			362.608,00			225.038,00			340.001,00		
	microgrammes /Nm3													
Hg	50 microg/Nm3		0,532			10.000			0,040			4,000		5,6
Cd	50 microg/Nm3		0,4			8,300			1,150			1,800		0,9
Pb	50 microg/Nm3		5,8			8,600			6,780			18,800		ND*
As+Se+Te	1000 microg/Nm3		2,2			1,600			5,350			3,000		3,0
Pb	1000 microg/Nm3		26,0			92,300			172,480			96,300		96,8
Sb+Cr+Co+Cu+Mn+Sn+Ni+V+Zn	5000 microg/Nm3		2928,0			2549,500			1572,660			4058,400		2777,1
COV totaux (méthaniques et non-méthaniques)	110*10 ² microg d'éq. C/Nm3		2500,0			2200,000			6100,000			4600,000		2600,0

Rejets émissions poussières totales

CALCUL DES EMISSIONS TOTALES CANALISEES ET DIFFUSES TRIMESTRE 1

Cheminée Four

Débit = 1 362 168 Nm³/h
 PST= 1,1 mg/Nm³
 Simulation production annuelle = 1 050 000 t
 Nombre heures de fusion = 6 890,00 h Donnée 2011

Flux (kg) = débit (Nm³/h) * concentration poussières (mg/Nm³) * heures de fusion/1000000

Flux four (kg) = 10323,87

Flux annuel (q/t) = 9,8

Cheminée Scories Noires

Débit = 211 463 Nm³/h
 PST= 48,6 mg/Nm³
 Simulation production annuelle = 1 050 000 t
 Nombre heures de fusion = 6 890,00 h Donnée 2011

Flux (kg) = débit (Nm³/h) * concentration poussières (mg/Nm³) * heures de fusion/1000000

Flux four (kg) = 70809,23

Flux annuel (q/t) = 67,4

Préchauffeur

Débit = 6 770 Nm³/h
 PST= 13,3 mg/Nm³
 Simulation production annuelle = 1 050 000 t
 Nombre heures de fusion = 6 890,00 h Donnée 2011

Flux four (kg) = 620,4

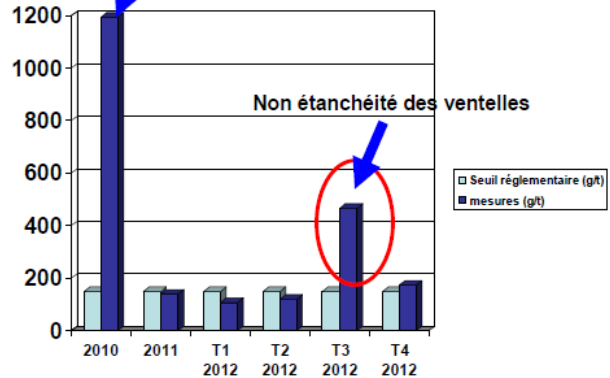
Flux annuel (q/t) = 0,6

Lanterneau (émissions diffuses), Valeur prélevement 2012

Flux annuel (q/t) = 29,8

TOTALE = 108 q/t
 SEUIL REGLEMENTAIRE = 150 q/t

Avant aménagement hall à laitiers noirs



Rejets décanteurs – Port et aspiration

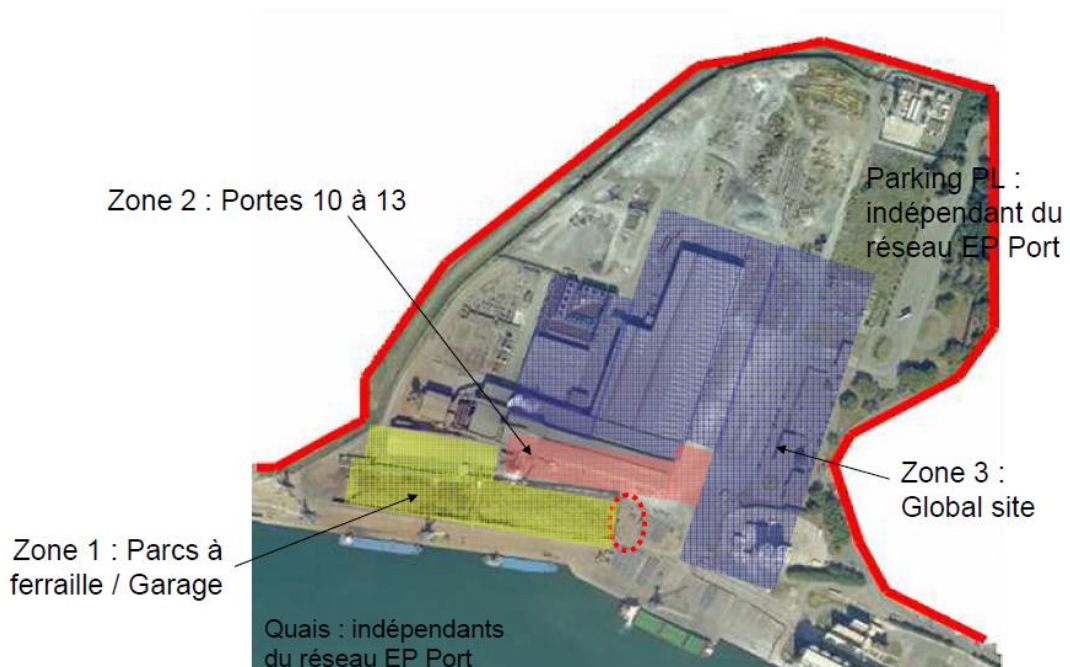
Valeurs trimestrielles LDP	Valeur arrêté Préfectoral en mg/l	janv-12	févr-12	mars-12	avr-12	mai-12	juin-12	juil-12	août-12	sept-12	oct-12	nov-12	déc-12	Conformité 2012
		MES (mg/l)	35	150	60,00					12			28	
DCO (mg/l)	125	174	59,00					89			32		167,33	
Azote global (mg/l)	30	3,95	3,63					2,468			4,282		3,42	
Indice d'hydrocarbures (mg/l)	10	0,56	0,17					0,07			0,10		0,27	
Cadmium (mg/l)	0,2	0,02	0,00					0,001			0,002		0,01	
Plomb (mg/l)	0,5	0,458	0,12					0,03			0,07		0,20	
Zinc (mg/l)	2	6,86	0,89					0,34			0,87		2,73	
Arsenic (mg/l)	0,1	0,00736	0,01					0,005			0,005		0,01	
Ph	5,5<Ph<8,5	8,1	7,90					8,80			8,20		8,27	

4. REJET ASPIRATION		janv-12	févr-12	mars-12	avr-12	mai-12	juin-12	juil-12	août-12	sept-12	oct-12	nov-12	déc-12
Valeurs trimestrielles LDP	Valeur arrêté Préfectoral en mg/l	Pas de prélèvement car le rejet est dirigé vers la station des eaux de lavage.											
MES (mg/l)	35	Pas de prélèvement car le rejet est dirigé vers la station des eaux de lavage.											
DCO (mg/l)	125	Pas de prélèvement car le rejet est dirigé vers la station des eaux de lavage.											
Azote global (mg/l)	30	Pas de prélèvement car le rejet est dirigé vers la station des eaux de lavage.											
Indice d'hydrocarbures (mg/l)	10	Pas de prélèvement car le rejet est dirigé vers la station des eaux de lavage.											
Cadmium (mg/l)	0,2	Pas de prélèvement car le rejet est dirigé vers la station des eaux de lavage.											
Plomb (mg/l)	0,5	Pas de prélèvement car le rejet est dirigé vers la station des eaux de lavage.											
Zinc (mg/l)	2	Pas de prélèvement car le rejet est dirigé vers la station des eaux de lavage.											
Arsenic (mg/l)	0,1	Pas de prélèvement car le rejet est dirigé vers la station des eaux de lavage.											
Ph	5,5<Ph<8,5	Pas de prélèvement car le rejet est dirigé vers la station des eaux de lavage.											

Rejets décanteurs - Port et aspiration

	Valeur AP	2009		2010		2011		2012	
		Port	aspiration	Port	aspiration	Port	aspiration	Port	aspiration
MES* (mg/l)	35	256,25	17,55	202,25	14,30	48,17	11,37	74	0
DCO* (mg/l)	125	148,75	23,25	148,00	41,25	56,67	42,00	167,33	0
Azote global (mg/l)	30	7,30	2,42	4,46	2,38	3,12	2,68	3,64	0
Indice d'hydrocarbures (mg/l)	10	2,54	0,10	1,71	0,05	0,51	0,07	0,23	0
Cadmium (mg/l)	0,2	0,01	0,02	0,01	0,05	0,05	0,04	0,01	0
Plomb (mg/l)	0,5	0,49	0,30	0,52	0,28	0,13	0,18	0,17	0
Zinc (mg/l)	2	4,11	2,83	4,82	2,46	3,20	2,05	2,27	0
Arsenic (mg/l)	0,1	0,01	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0
pH	5,5<pH<8,5	8,70	8,58	9,15	8,78	8,33	8,17	8,25	0

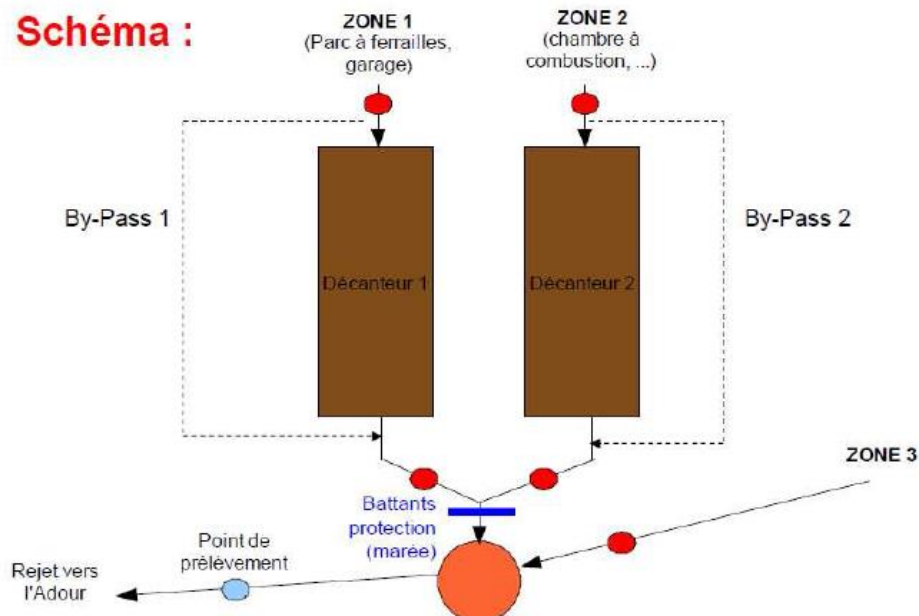
Aménagement réseau eaux pluviales



Analyse de l'existant

* Réseau et système de traitement existants

Schéma :



Projet 2

Alternative envisagée : Limiter les rejets d'eaux vers l'Adour

⊕ diminuer l'enveloppe budgétaire du GENIE CIVIL en trouvant une autre zone géographique pour l'implantation des équipements

⊕ utiliser les moyens de traitement déjà existants sur le site (station de traitement des eaux)

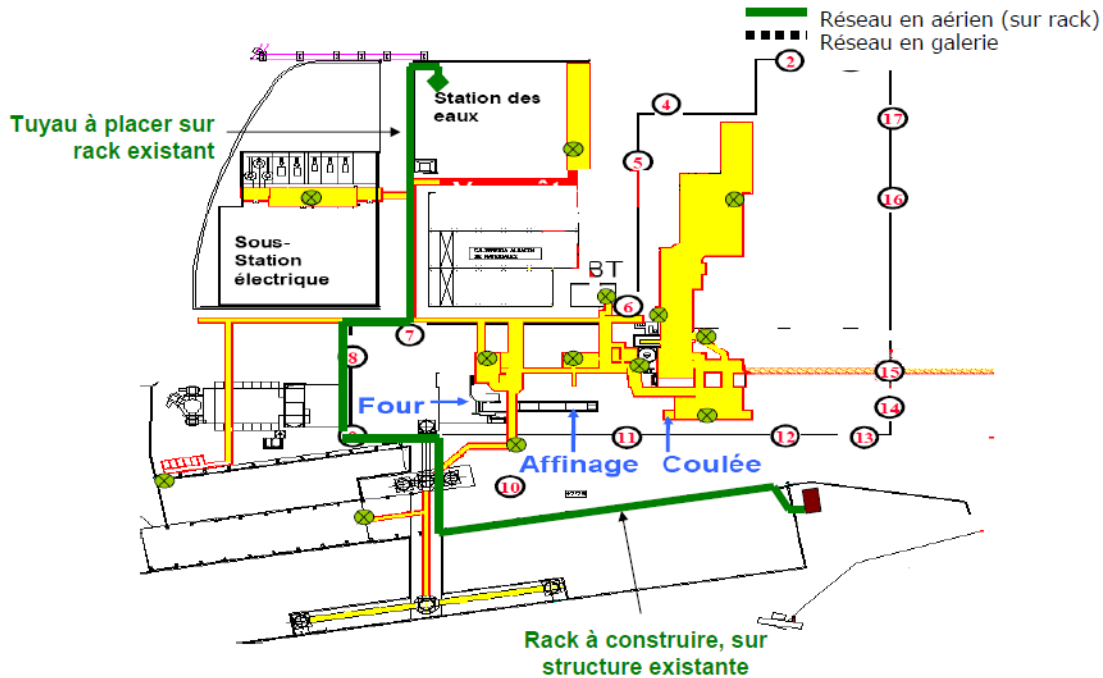


Nouvelle solution étudiée :

Renvoyer les eaux pluviales de la zone Port vers le bassin de décantation de la station des eaux

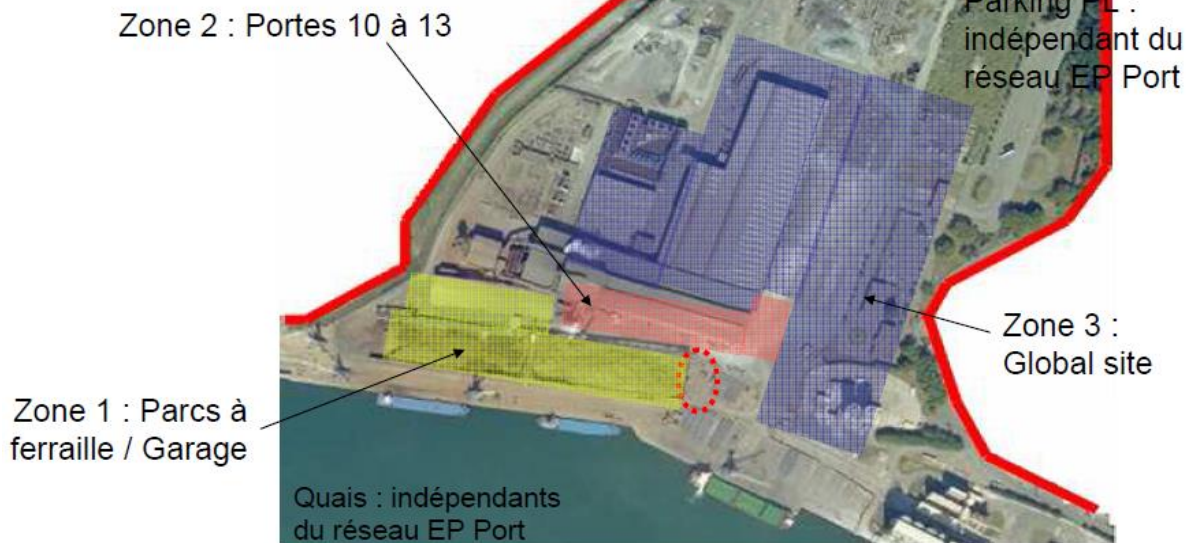
TOTAL	213 695 €
--------------	------------------

Aménagement réseau eaux pluviales Zone port



Aménagement réseau eaux pluviales Zone port

3 zones de récupération des eaux pluviales connectées au séparateur du port



Aménagement réseau eaux pluviales

zone aspiration

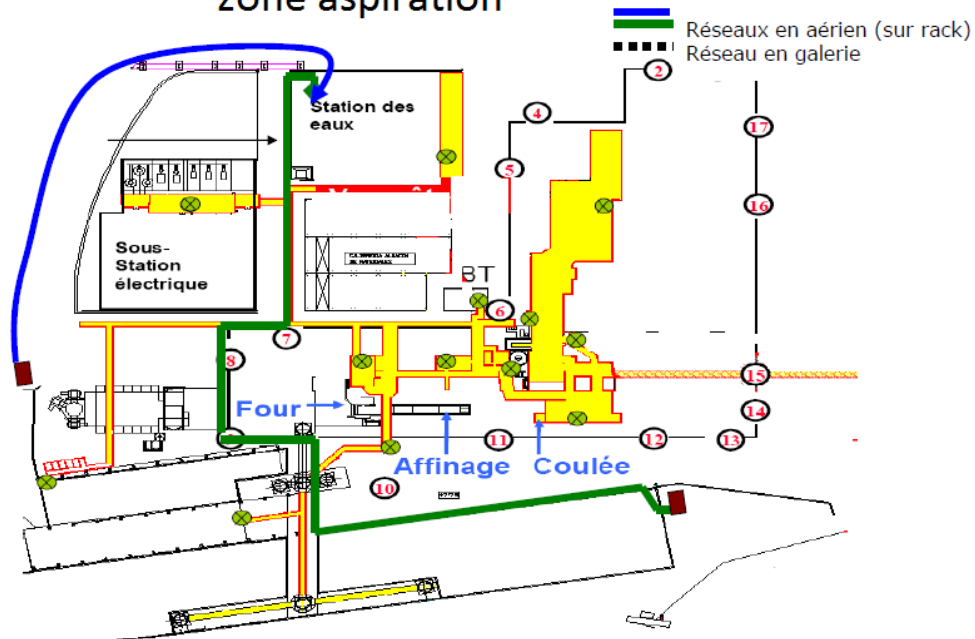
1 zone de récupération eaux pluviales raccordée au séparateur zone aspiration

TOTAL 55 090 €



Aménagement réseau eaux pluviales

zone aspiration



➔ Dans le système mis en place, l'entreprise vise 0 rejet.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Souligne les efforts réalisés et la transparence établie dans les communications mais précise les attentes et la vigilance des riverains à l'égard de la poursuite des mesures de captation notamment au regard des niveaux de métaux lourds et de dioxines.

Que deviennent les déchets de la STEP suite au traitement des eaux ?

La différence de volume/poids de déchets entre avant et maintenant avec le recyclage intégral des eaux polluées vers la STEP est-elle sensible ?

M. TERRASSE, CELSA France

Ce sont les seuls déchets qui ne sont pas valorisables et qui sont envoyés en Centre de classe1.

La différence de volumes/poids n'a pas encore pu être appréciée au regard du peu de temps de mise en service du recyclage intégral.

Nous pourrions en communiquer le bilan après une année d'exercice.

DUPIN, POLICE DE L'EAU

Les responsabilités en matière de réseau

Présentation en ligne

Connaissance des exutoires de la zone industrialo-portuaire (contribution du service Police de l'Eau)

- Les différents types de rejet :
 - Rejets d'assainissement (STEP et déversoirs d'orages)
 - Rejets d'eaux pluviales
 - Rejets industriels (ICPE) :
ferme marine en rive gauche, entreprises industrielles en rive droite

Les rejets d'assainissement

- 3 rejets de STEP dont rejets immergés pour les STEP des P-A :
 - En rive gauche : Pont de l'Aveugle à Anglet (collecte des Eaux Usées en provenance d'Anglet et Bayonne – Capacité de 112 000 EH) Exploité en régie par l'ACBA
 - En rive droite :
 - Saint Bernard (collecte des Eaux Usées du quartier St Bernard à Bayonne et une partie du territoire du Boucau – Capacité de 5500 EH extension envisagée entre 25 000 EH et 40 000 EH) exploité par l'ACBA
 - STEP Boucau/Tarnos à Tarnos (Sydec 40) – Capacité de 35 000 Eh

- Les déversoirs d'orage et les trop pleins des postes de refoulement font l'objet de mesures de déversement et d'estimation de pollution pour les réseaux de plus de 10 000 EH.
- Sur l'ensemble de la commune d'Anglet, on compte 34 déversoirs d'orage et 30 trop plein de postes de refoulement, sur l'ensemble de la commune de Bayonne, on compte 31 déversoirs d'orage, et 8 trop plein de postes de refoulement.
- Sur Anglet : 2 déversoirs sur le site équipés en mesures de débit en continu, sur Bayonne : 4, et surveillance portant sur 16 Réseaux sur Anglet exploité par la Lyonnaise des Eaux
Réseau sur Bayonne exploité en régie par l'ACBA
Réseau sur Tarnos : transmission de la compétence au SYDEC
Boucau : transmission de la compétence assainissement à l'ACBA

La réglementation relative à l'assainissement

- Arrêté ministériel du 22 juin 2007
 - Au titre de la loi sur l'eau des arrêtés préfectoraux autorisent les travaux et l'exploitation des réseaux d'assainissement.
- Pour l'agglomération Bayonne/Anglet :
- Programme d'auto surveillance
- Les ouvrages de surverse font l'objet de surveillance et de mesures soit en continu (débit rejeté et estimation de charge polluante (Matières En Suspension-Demande Chimique en Oxygène). Moins de 12 déversements par an.

- Pour les STEP l'arrêté préfectoral fixe les concentrations maximales et les flux à ne pas dépasser

Pour les Pyrénées-Atlantiques :

- Suivi du milieu tous les 2 mois (prélèvements)
- Suivi des micropolluants : une campagne initiale pour cibler les micropolluants (réalisée en 2011)
- : Indice phénol, Cu, Mg, Zn, Nonylphénol

Rejets relatifs au pluvial

- Pas de surveillance imposée
- Depuis la loi sur l'eau de 1992 doivent faire l'objet de déclaration ou de demande d'autorisation

Nomenclature loi sur l'eau

2.1.5.0: rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin dont les écoulements sont interceptés par le projet étant

1°) supérieure à 20 Ha : régime d'autorisation

2°) supérieure à 1 Ha mais inférieure à 20 Ha : régime de déclaration

Hors rejets pluviaux :

2.2.3.0: rejet dans les eaux de surface, à l'exclusion des rejets visés aux rubriques 4.1.3.0, 2.1.1.0, 2.1.2.0 et 2.1.5.0:

1°) le flux total de pollution brute étant:

a) Supérieur ou égal au niveau de référence R2 pour l'un au moins des paramètres qui y figurent A

b) Compris entre les niveaux de référence R1 et R2 pour l'un au moins des paramètres qui y figurent D

2°) Le produit de la concentration maximale d'Escherichia coli par le débit moyen journalier du rejet situé à moins de 1 km d'une zone conchylicole ou de culture marine, d'une prise d'eau potable ou d'une zone de baignade étant : a) supérieur ou égal à 10^{11} E Coli/JA

b) compris entre 10^{10} et 10^{11} E Coli/JD

Rejet des eaux industrielles

L'arrêté ministériel du 2 février 1998 relatif aux ICPE soumises à autorisation, fixe les valeurs limites imposées aux rejets. L'arrêté préfectoral précise le point de rejet lorsque rejet dans un cours d'eau, et les valeurs limites compatibles avec les objectifs de qualité du milieu (SDAGE, SAGE,...)

- Effluents industriels: traitement autonome puis rejet dans le milieu, autocontrôles
- À défaut rejet après pré traitement dans le réseau d'eaux usées public nécessitant une autorisation + une convention de raccordement sous la responsabilité du propriétaire du réseau public.

- L'arrêté d'autorisation fixe le débit maximal journalier des rejets et les prescriptions additionnelles.

Suivi de la masse d'eau « Estuaire Adour aval »

■ Classification initiale au titre de la DCE

Estuaire Adour Aval Code : **FRFT07**

■ Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2010-2015)

Objectif état global : Bon état 2021

Objectif état écologique : Bon potentiel 2021

Objectif état chimique : Bon état 2021



■ Etat de la masse d'eau (Données 2007-2008-2009)

Potentiel écologique (provisoire) : Bon

Etat chimique : Mauvais

■ Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2004)

Pressions polluantes : Forte ; Evolution : à la baisse
(rejets urbains, industriels, d'origine portuaire ou agricole)

Pressions sur le vivant : Forte ; Evolution : stable
(par la pêche et prélèvements, activités de dragage et d'extraction de granulats, cultures marines)

Pressions morphologiques : Forte ; Evolution : stable
(artificialisation du trait de côte (digues, ouvrages portuaires), activités de dragage et à la pêche aux trainants)

■ Surveillance DCE – Bilan des résultats

Contrôle de surveillance : Oui

Phytoplancton, Hydrologie, Invertébrés subtidal, Invertébrés intertidal, Contaminants chimiques dans l'eau, Contaminants chimiques dans le sédiment, Contaminants chimiques dans la matière vivante

Bilan provisoire sur les résultats acquis dans le cadre du programme de surveillance de la DCE 2000/60/CE

Ce bilan basé sur les critères DCE, est réalisé à partir des résultats disponibles au 31/12/2010. Il vient compléter l'état des lieux présenté dans le SDAGE Adour-Garonne qui sera réactualisé en 2013.

L'état global de la masse d'eau est l'état le plus déclassant entre l'état chimique et l'état écologique

Etat global :

Etat chimique :

L'état chimique de la masse d'eau est l'état le plus déclassant obtenu par les métaux lourds, les pesticides, les polluants industriels et les autres polluants

Etat écologique :

L'état écologique d'une masse d'eau est le résultat de la qualité des éléments biologiques, physico-chimiques et hydromorphologiques, selon une grille de classement décrite dans l'arrêté du 25 janvier 2010

Etat chimique :	Etat biologique :	Etat hydromorphologique	Etat physico chimique
Mauvais	Médiocre	< au très bon état	
L'état chimique de la masse d'eau est l'état le plus déclassant obtenu par les métaux lourds, les pesticides, les polluants industriels et les autres polluants	L'état biologique est l'état le plus déclassant entre le phytoplancton, les macro algues, les angiospermes, les invertébrés benthiques et les poissons	L'élément de qualité «hydromorphologie» ne contribue à l'évaluation de l'état écologique que si les éléments de qualité biologique ET physico-chimiques sont en très bon état	Cet état est le + déclassant entre l'oxygène dissous, la température, la salinité, les nutriments, la transparence et les polluants spécifiques
Contaminants chimiques : Métaux lourds : Pesticides Polluants industriels autres			

D'après documents



Outils pour la localisation des réseaux

- Le SIG IFREMER/CQEL



- Le Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial de l'ACBA (cartes du réseau hydrographique et des réseaux d'assainissement pluvial enterrés et superficiels)
- Les arrêtés d'autorisation et d'exploitation et leurs annexes, que ce soit pour l'assainissement (STEP, déversoirs d'orage, trop pleins des postes de refoulement) ou pour les ICPE;



M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Réitère sa demande d'intervention et de suivi relative aux rejets d'hydrocarbures à l'Adour au droit du terrain de la Raffinerie du Midi.

M. DUPIN, Police de l'Eau Pays Basque

Précise que des investigations pourront être menées sur cet émissaire.

M. DALLENES, Sous-Préfet de Bayonne

Rappelle que des efforts sont faits progressivement depuis plusieurs années, par tous, y compris dans une période où les moyens des collectivités et des pouvoirs publics sont de moins en moins nombreux.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Rappelle également les condamnations de la France, pour non-respect de la réglementation environnementale européenne, qui coutent cher en amendes pour le contribuable.

Souligne le fait que la pollution est une destruction de valeurs économiques du fait des atteintes sur l'écosystème, tel l'Adour. Il cite l'exemple des pêcheurs professionnels estuariens.

Gérard RAYNAUD, SYDEC

La localisation des réseaux et de leurs émissaires

Présentation en ligne



Les domaines de compétences du SYDEC en matière d'assainissement

Le service public de l'assainissement collectif de la ville de TARNOS

Le système d'assainissement de la zone industrielle




Les composantes du service public de l'assainissement collectif de la ville de TARNOS

- une station d'épuration d'une capacité de 34300 équivalents habitants équipée d'une filière temps de pluie pour un débit maximal de 1 000 m³/h

Date arrêté préfectoral	25/04/2006
Date arrêté préfectoral complémentaire	31/01/2012
Milieu récepteur	L'Adour
Surveillance du milieu récepteur	100 mètres en amont du rejet de la station d'épuration
	100 mètres en aval du rejet de la station d'épuration

-des réseaux d'assainissement de type séparatif équipés de 28 postes de relèvement et de 5 déversoirs d'orage (dont 3 > à 120 kgs de DBO)



Les actions réalisées sur le système d'assainissement collectif de la ville de TARNOS (station d'épuration)

Autocontrôles et bilans : 52 bilans effectués 100% conformes aux normes de rejet fixées dans l'arrêté préfectoral

Recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses : bilans RSDE

SUBSTANCE	R SDE 1 en µg/L	R SDE 2 en µg/L	R SDE 3 en µg/L	R SDE 4 en µg/L	LQ en µg/L	NGE en µg/L	10NGE	Flux théorique g/j	10%Flux théorique	Résultat
Aluminium	33	33	41	42	20					NC
Zinc	61	46	39	22	10	3,1	31	536	53,6	NC
Oxadiazon	0,023		0,022	0,13	0,02	0,75	7,5	130	13,0	C
Diuron			0,09	0,05	0,06	0,2	2	35	3,5	C
Nonylphénol	1,3	1,6		3,72	0,3	0,3	3	52	5,2	NC
2,4 D	0,14				0,1	1,5	15	259	25,9	C

D'après les résultats obtenus seuls l'ALUMINIUM, le ZINC et le NONYLPHENOL sont considérés comme significatifs. Selon la décision des Services de la Police de l'Eau, une nouvelle campagne de mesures sera réalisée pour ces micropolluants en 2013.


Les actions réalisées sur le système d'assainissement collectif de la ville de TARNOS (Réseaux)

Déclaration et équipements des DO

DO	Dossiers de déclaration	Equipements et suivis des DO
Lénine 360 kg DBO5	Arrête préfectoral du 31 Janvier 2012	Fait en novembre 2012
Jean Moulin 125 kg DBO5		
Dauphin 194 kg DBO5		

Objectif : connaître les volumes et les pollutions rejetées

Réalisation d'une étude diagnostique

Réalisée en 2011 et 2012, elle a permis d'identifier la réhabilitation des réseaux pour un montant global de l'ordre de 1 780 000 € HT.

Objectif : fiabiliser le fonctionnement pour éviter tout rejet par temps sec et temps de pluie d'une fréquence mensuelle

sydec Syndicat d'équipement des communes de l'Adour

Les composantes du système d'assainissement de la zone industrielle

Les ouvrages de traitement: un ouvrage de débouillage et de déshuilage

Les ouvrages de collecte:



Branche 1
Seule fançerie: TURBOMECO est raccordée sur cette branche.

Branche 2
Cette branche reçoit des effluents domestiques, industriels (essentiellement eau de lavage) et pluviaux.

Branche 3
Cette branche reçoit les effluents des entreprises 1 et 2 (les eaux de parking de la société IDO (passage caméra réalisé en janvier 2010)).

Branche 4
Cette branche ne reçoit aucun effluent car le réseau est condamné (regard bouché avec du béton). Les effluents industriels de IDO et SOTR (SOT) sont reçus dans le réseau pluvial de la commune (passage caméra réalisé en janvier 2010).

sydec Syndicat d'équipement des communes de l'Adour

La connaissance des 106 rejets des 53 Etablissements de la zone industrielle

- 28 rejets dans le réseau d'assainissement industriel du SYDEC
 - 5 rejets d'eau industrielle
 - 17 rejets d'eaux usées domestiques (après traitement sur site)
 - 6 rejets d'eaux pluviales
- 12 rejets d'eaux usées dans le réseau d'assainissement de la ville de Tarnos
- 7 rejets dans le réseau pluvial
 - 4 rejets d'eaux pluviales
 - 1 rejet d'eaux usées assimilées domestiques (après traitement sur site)
 - 2 rejets d'eau industrielle
- 56 rejets traités par assainissement autonome
 - 7 rejets d'eau industrielle dans un puisard
 - 2 traitements d'eau industrielle par épandage naturel
 - 31 rejets d'eaux pluviales par infiltration ou par puisard
 - 16 traitements d'eaux usées assimilées domestiques
- 3 rejets d'eaux pluviales directement dans l'Adour

SYDEC Syndicat d'équipement des communes des Landes

Les rejets des 5 Etablissements rejetant dans le réseau industriel du SYDEC

	TURBOMECA	ABL MAINTENANCE	ULMA	CARINDUS	ADA (Raccordement au réseau pluvial en aval de la partie condamnée)
Type d'effluents	Eaux usées (eaux de procédés non traitées et eaux pluviales souillées) et eaux résiduaires (eaux issues de la station de traitement physico-chimique)	Eaux de lavage contenant des détergents avec une biodégradabilité supérieure à 80%	Eaux de lavage contenant du décapant (acide chlorhydrique)	Eaux de lavage	Eaux pluviales souillées issues de l'aspiration
Prétraitement	Station de traitement physico-chimique	Séparateur à hydrocarbures et décanteur spécifique	/	Séparateur à hydrocarbures	Décanteur
Débit	Débit mesuré de 11 310 LJ par temps sec et de 135 090 LJ par temps de pluie	Débit estimé à 8600 LJ	Débit quasiment nul (trop plein des puisards)	Débit estimé à 18 LJ d'effluents	?
Paramètres / Polluants rejetés	Paramètres réglementés par l'arrêté préfectoral : ME8, DCO, HCT, Chlorures, Nitrites, Phosphore, Fluor, Métaux (Fer, Aluminium, Chrome, Plomb, Cuivre, Etain, Nickel, Titane, Zinc, Cadmium), AOX	Tensioactifs, Résidus d'hydrocarbures	/	Résidus d'hydrocarbures	Paramètres surveillés trimestriellement: DCO, ME8, NTK, Nitrites, HCT, Plomb, Zinc, Cadmium, Arsenic

SYDEC Syndicat d'équipement des communes des Landes

Les actions et travaux futurs

Service public d'assainissement de la ville de Tarnos

Réalisation d'un programme triennal de 1 120 000 € HT issu de l'étude diagnostique sur la période 2013-2015

Objectif : suppression des débordements par temps sec et réduction de 50% des rejets lors d'une pluie de fréquence mensuelle

SYDEC Syndicat d'équipement des communes des Landes

Les actions et travaux futurs

Système d'assainissement de la zone industrielle

Investissements

Branche 2 : Raccordement sur la station d'épuration de Tarnos comprenant :

- Construction d'un poste de relevage permettant la déconnexion des réseaux poste Boutard existant
- Mise en place d'un réseau de refoulement vers le réseau d'assainissement de la ville de Tarnos
- Suppression des eaux pluviales connectées (sous réserve de la mise en place d'un système d'assainissement pluvial par la commune de TARNOS sur la rue de l'industrie et l'avenue du 1er mai).
- Réalisation du réseau d'assainissement quartier Brémontier

Branche 1 : serait conservée en réseau d'assainissement industriel et collecterait uniquement les effluents industriels de la société TURBOMECA

Branche 3 : servirait à acheminer les eaux industrielles collectées par la branche 1 vers l'Adour ainsi que les eaux pluviales des parkings ADA.

Autorisations de déversements : passation fin 2013 des autorisations des 5 Etablissements rejetant dans le réseau d'assainissement industriel

Objectif : raccordement d'une partie du réseau d'assainissement industriel sur la station d'épuration de Tarnos et conservation de l'autre partie pour les rejets de la seule société Turbomeca

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Signale à nouveau et ce depuis des années (Groupe Eau/S3PI n° 27 14 05 2009) que la branche entre ADA et LBC collecte un pluviolessivage chargé des poussières de retombées de minerai d'engrais et des retombées de l'aciérie, entre autres, qui part à l'Adour sans aucun traitement. Les rejets de Bayonne Manutention, LBC et Timac Agro y sont potentiellement collectés également.

M. RAYNAUD, SYDEC

Le SYDEC n'est gestionnaire que des 4 branches présentées. Pour les autres réseaux qui peuvent exister notamment d'eaux pluviales, le SYDEC n'est pas compétent.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Il y a plusieurs canalisations qui partent directement à l'Adour. Nous estimons qu'il est urgent de les prendre en considération et nous alertons Messieurs les Sous-préfets sur ce point particulier du pluvial de la route de la Barre.

M. JACOB, Sous-préfet de Dax

Enregistre avec attention cette demande et conduira les recherches nécessaires.

M. DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire Adour

Je suis ravi de la démarche du Sous-préfet des Landes. Il rappelle la plainte contre X déposée en 2009 par la Police de l'eau sur ce secteur.

M. RAYNAUD, SYDEC

Il faut savoir que cette zone a été une friche industrielle. Il y a des réseaux qui n'ont pas de propriétaires ou dont les raccordements ont été faits de manière anarchique.

M. DEYRIS, CADE

Sur le lotissement DURRUTY, une partie des friches est viabilisée y compris en eaux pluviales entre TIMAC AGRO et le Laminoir. Des déchets ont été stockés sur cette zone.

M. ARDIACO, ADALA

Ce site a été vendu par SOCADOUR à la CCI. Il collecte tous les écoulements qui viennent se raccorder au réseau de SOCADOUR et partent à l'Adour.

M. MARTY, CCI Bayonne Pays Basque

Ces terrains sont dans la concession. Ils sont la propriété de la Région Aquitaine.

Pascal AGOSTINI, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

La localisation des exutoires

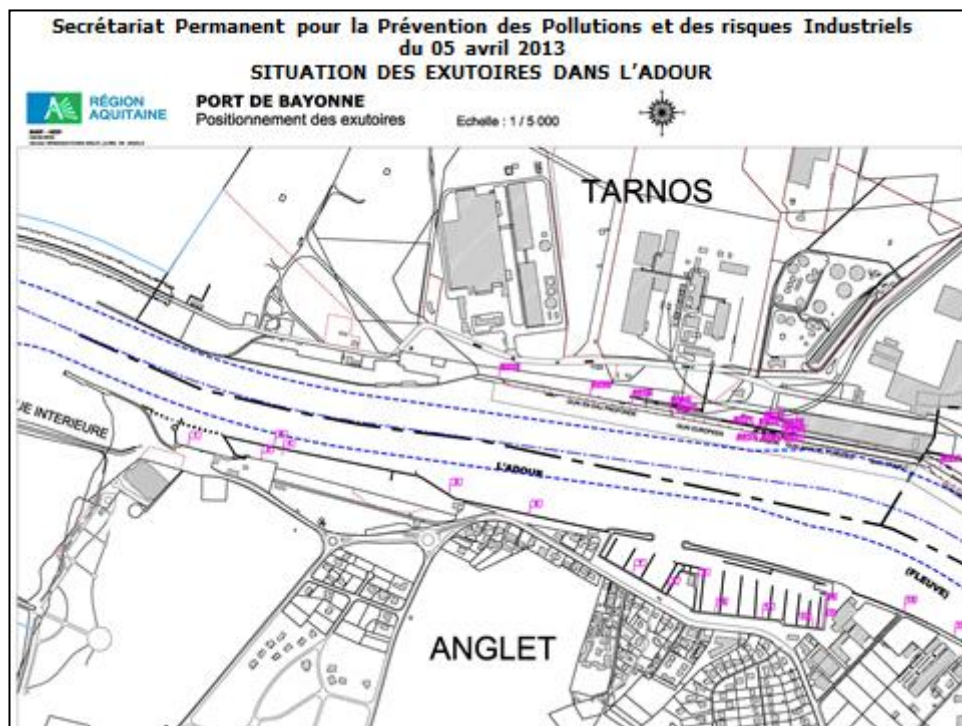
Présentation en ligne

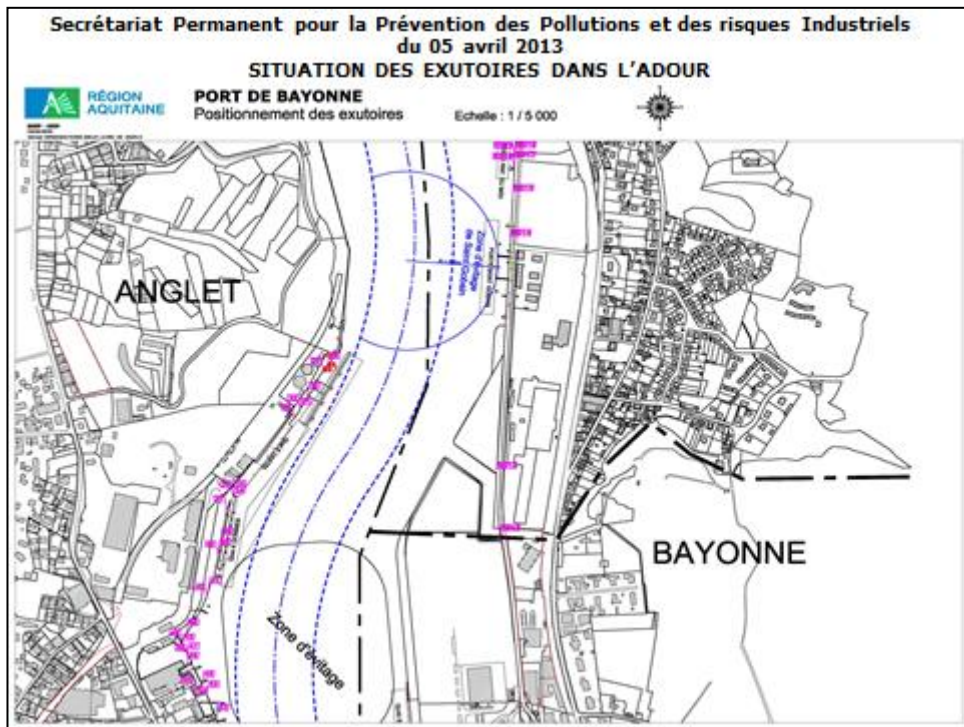
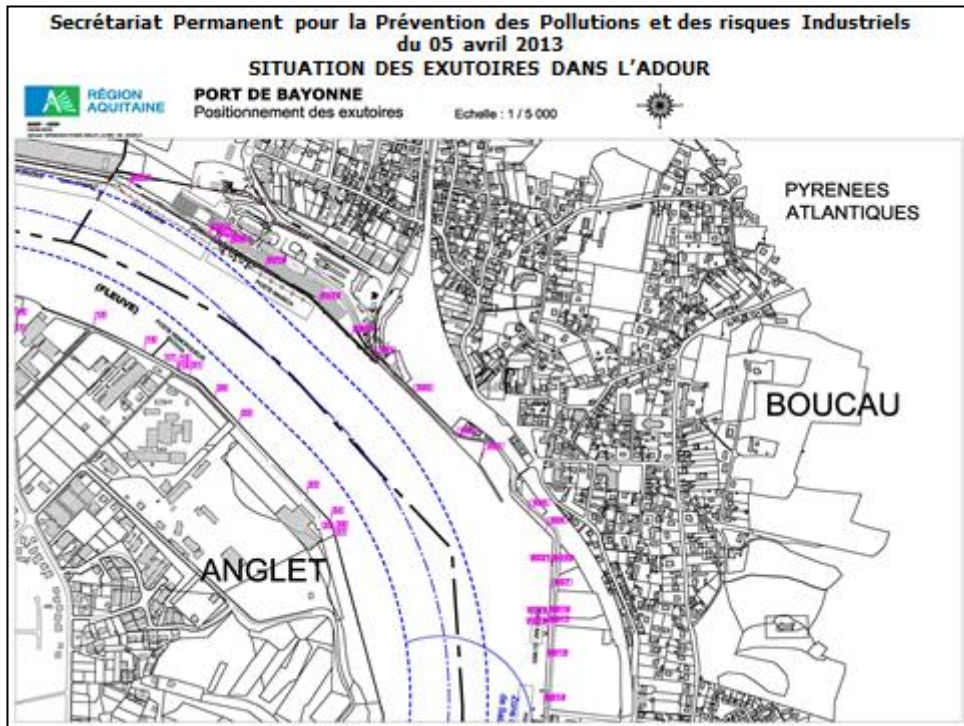
Deux niveaux d'autorisations pour les réseaux :

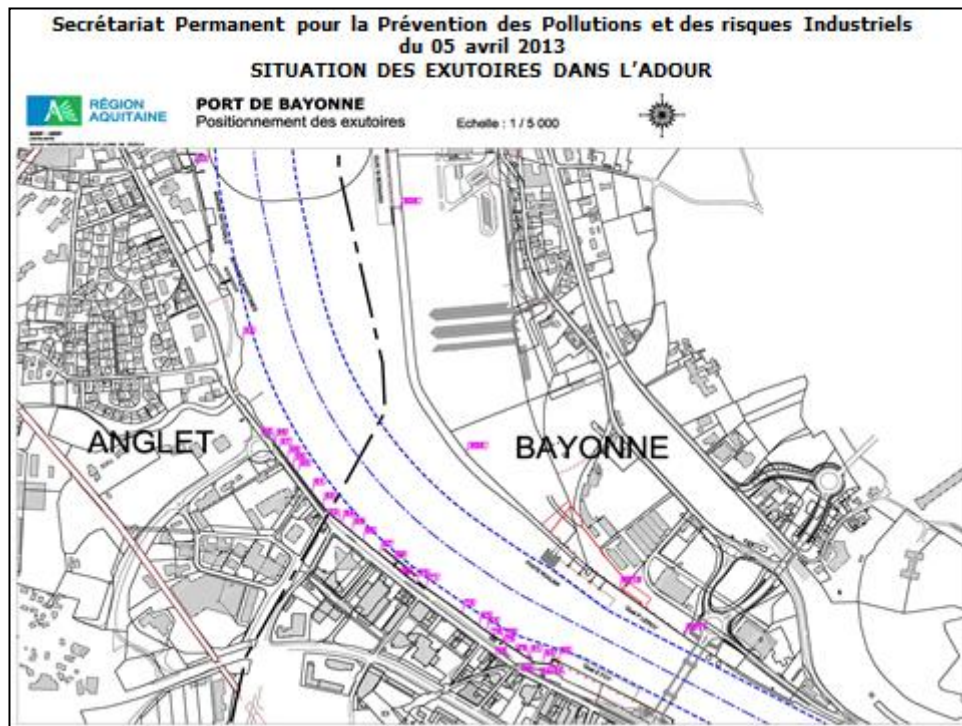
- La nature du rejet,
- L'autorisation du propriétaire pour qu'on passe chez lui (acte formalisé très rare).

Pour la Région, il est nécessaire d'identifier les réseaux ayant des gestionnaires, des propriétaires et ceux qui en sont « orphelins ».

La Région a fait un recensement des exutoires. En accord avec le bureau du SPPPI, on va croiser les informations pour en trouver les propriétaires ou l'absence de propriétaires. Si nécessaire on pourra envisager de condamner des réseaux.







M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Rappelle les relargages d'hydrocarbures à l'Adour au droit du terrain de la Raffinerie du Midi et en particulier depuis la pluviométrie importante de ces derniers mois.

Signale un récupérateur d'huiles de vidange au port de Brises Lames qui est susceptible de suinter à l'Adour.

Le collectif des associations se propose de contribuer à l'identification des points noirs.

M. BERGE, Conseil Régional d'Aquitaine

Remercie l'ensemble des acteurs qui souhaitent s'investir dans ces investigations dans l'objectif commun de faire vivre le Port en améliorant son impact environnemental.

Georges DAUBAGNA, SPPPI ESTUAIRE ADOUR Infos et Courriers

- Le point sur le transbordement des phosphates sera fait en prochaine plénière.

M. BOTELLA, Association Habitants du Quartier St Bernard

Remercie les Sous-préfet d'avoir répondu au courrier précisant les interrogations des associations sur ce sujet. Le Conseil Régional, également saisi, n'a pas répondu.

M. BERGE, Conseil Régional d'Aquitaine

Propose qu'en cas de courrier au Conseil Régional d'Aquitaine, il en soit informé afin de pouvoir intervenir dans la mesure où il est délégué aux infrastructures portuaires.

- Courrier du Conseil général des Landes

En réponse à la proposition d'intégrer le SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR, le Président du Conseil Général a répondu défavorablement sur la base des arguments suivants :

- Le conseil général des Landes n'a pas été désigné comme membre du SPPPI par les Préfets lors de la rédaction de l'arrêté préfectoral,
- Le conseil général des Landes n'a pas de compétence en lien avec l'objet du SPPPI (prévention des pollutions industrielles, prévision des risques industriels).

➤ Courrier de la Chambre de commerce et d'industrie

Précisant que la CCI sera en mesure de contribuer à l'étude de zone si les autres partenaires y contribuent.